

# EN ACTION

VOL 20 — NO 1 — MARS 2007 FÉDÉRATION INTERPROFESSIONNELLE DE LA SANTÉ DU QUÉBEC

Conseil fédéral spécial Négociation  
du 12 mars 2007  
Conseil fédéral des 13 et 14 mars 2007  
Congrès spécial des 15 et 16 mars 2007



## Solidarité

Lina Bonamie  
Présidente

SUITE P.2 →



## FORTES, UNIES ET SOLIDAIRES!

Par son allocution, la présidente de la Fédération, Lina Bonamie, a donné le coup d'envoi de cette semaine où se succédaient un conseil fédéral spécial Négociation, un conseil fédéral régulier ainsi qu'un congrès spécial.

### CONSEIL FÉDÉRAL

P.2

Pandémie d'influenza

Tournée du SISP — P.3

Faire une lecture critique  
de l'actualité — P.4

### CONGRÈS SPÉCIAL

P.5

Ajustements à la cotisation  
fédérale

### SPÉCIAL NÉGOCIATION

P.6

Négociation nationale

Calcul du montant de rétroactivité  
Et la négociation locale... — P.7

La Fédération sur  
la place publique — P.8

D'entrée de jeu, elle a rappelé aux déléguées que, lors du conseil fédéral de novembre dernier, elles avaient adopté un plan d'action dans le cadre de la négociation locale. Ce plan d'action prévoyait la tenue, au besoin, de conseils fédéraux spéciaux Négociation. Étant donné le contexte, celui des élections, du déroulement général des négociations locales et de la situation prévalant dans les milieux de travail, madame Bonamie a expliqué que le Comité exécutif avait jugé important de tenir un tel conseil fédéral.

« Compte tenu des propos tenus par les candidat-e-s en lice aux élections de mars 2007, il a aussi été jugé essentiel d'intervenir sur la place publique afin de dénoncer les faux espoirs que les candidat-e-s font planer sur la population par leurs propos erronés, irréalistes, voire utopiques », a expliqué la présidente. Elle a ainsi convié les déléguées à une manifestation, devant le Parlement de

Québec, la journée même du débat des chefs.

« Cette manifestation, à l'image des professionnelles en soins, marquera cette semaine de discussions et je suis persuadée que force et solidarité seront au rendez-vous. Il faut montrer au premier ministre et aux dirigeant-e-s des autres partis que les professionnelles en soins ne sont pas dupes. Elles veulent travailler dans un contexte où elles sont reconnues, appréciées et valorisées et cela ne peut se concrétiser que par des conditions de travail qui maintiennent à tout le moins le statu quo », a indiqué la présidente.

Madame Bonamie a aussi invité les déléguées à lire le deuxième numéro de la nouvelle publication de la Fédération, le *FIQ Dossier spécial*, qui présente une analyse des plates-formes des principaux partis politiques à partir des positions de la FIQ sur des thèmes qu'elle préconise.

La Fédération déplore que le gouvernement s'entête à nier la réalité vécue dans le réseau de la santé tout comme il le fait pour les droits syndicaux. Elle reproche aussi aux employeurs de faire preuve de mauvaise foi et d'imposer plutôt que de négocier. Dans le cadre des négociations locales, madame Bonamie a rappelé aux syndicats affiliés qu'il est nécessaire de sensibiliser les membres à l'importance de la mobilisation. « La mobilisation permettra de faire réellement pression sur l'employeur afin d'obtenir les meilleures conditions de travail possible pour les professionnelles en soins », a-t-elle souligné.

Le conseil fédéral régulier, quant à lui, a été entrecoupé d'une assemblée générale visant à créer FIQ - Association immobilière, dans le cadre de la construction du nouveau siège social de la Fédération. La présidente a mentionné aux déléguées qu'elles seraient invitées à adopter les règlements qui régiront le fonctionnement

#### POSTE-PUBLICATION

Convention 40007983

(adresse de retour)

FIQ - Québec | 1260, boul. Lebourgneuf  
Bur. 300, Québec (Québec) G2K 2G2



Marie-Noëlle Pelletier, CSSS de la Haute-Gaspésie et David Lambert, CSSS La Pommeraie, Hôpital Brome-Missisquoi-Perkins.

## L'IMPLICATION DES JEUNES

Brigitte Fauteux, responsable politique du comité Jeunes, les membres de ce comité et Florence Thomas, conseillère au secteur Santé, sont venues présenter un sommaire des activités auxquelles elles ont participé et rappeler certains objectifs importants d'un plan d'action Jeunes.

### L'ÉCOLE D'ÉTÉ DE L'INSTITUT DU NOUVEAU MONDE

« L'École d'été de l'Institut du Nouveau Monde est une École de la citoyenneté. Mobilisés autour d'une ambition commune, celle de devenir de meilleurs citoyens, des centaines de jeunes québécois se réunissent chaque été pour passer ensemble quelques jours d'exception. En compagnie de dizaines de spécialistes, artistes, figures publiques, hommes et femmes politiques et citoyens engagés, ils cheminent dans une réflexion commune sur notre avenir ». Le comité Jeunes y a présenté deux manifestes qui seront bientôt disponibles sur le site Internet de la Fédération. L'édition 2007 de cette École se tiendra du 22 au 25 août, à Montréal. Sous peu, le formulaire d'inscription sera disponible au <www.inm.qc.ca>.

### COLLOQUE SUR LA PRIVATISATION DES SERVICES PUBLICS ET DES BIENS COMMUNS

Dans le cadre de ce colloque, le comité Jeunes a assisté à la conférence sur l'énergie éolienne. Sous le thème *La privatisation d'Hydro-Québec par la filière éolienne*, le conférencier Gabriel Ste-Marie, économiste et chercheur à la Chaire d'études socioéconomiques, a abordé la problématique en tentant de répondre aux questions suivantes : *Pourquoi privatiser le vent au Québec? ou Pourquoi le gouvernement Charest désire-t-il tant concéder le développement de la production d'énergie éolienne au privé?* Monsieur Ste-Marie a fait la démonstration de la nécessité de préserver le caractère public de cette source d'énergie, plutôt que de la céder au secteur privé, beaucoup plus onéreux.

### MOBILISER LES JEUNES

Le comité a fait entendre un court extrait d'entrevue radiophonique révélant la difficulté des jeunes à adhérer au syndicalisme. Les membres du comité ont fait état des obstacles qu'ils ont à surmonter, mais aussi de leur désir d'intégrer les équipes locales et de militer plus activement. Les déléguées et les jeunes présentes à l'assemblée ont été invitées à venir témoigner de leur propre expérience; elles ont été nombreuses à corroborer la nécessité de se donner les moyens et les outils pour mobiliser les jeunes de la Fédération et assurer la relève syndicale. ■

## FORTES, UNIES ET SOLIDAIRES!

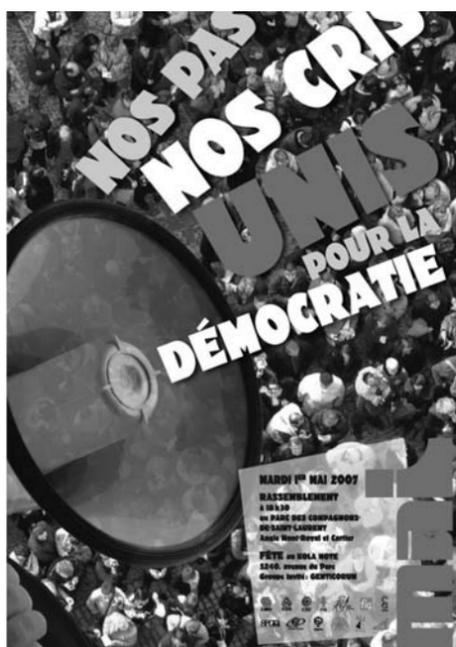
### SUITE

de cet organisme sans but lucratif qui permettra de protéger les avoirs de la Fédération.

Dans un volet plus social et politique, un rapport de la tournée du Secrétariat intersyndical des services publics a été présenté à la délégation. Madame Bonamie a mentionné que cette tournée, dont le succès est éloquent, était une occasion pour la Fédération de se rendre en région, de rencontrer des militantes de différentes organisations syndicales et d'assurer une visibilité certaine au SISP.

Pour conclure cette semaine chargée, madame Bonamie a fait un bref retour sur la conférence du très loquace et coloré Léo-Paul Lauzon, professeur de la Chaire d'études socioéconomiques de l'UQAM. « Monsieur Lauzon est venu expliquer sa façon de faire une lecture critique de l'actualité. À tout jamais, il a assurément modifié la perception de plusieurs », a-t-elle mentionné.

Enfin, la présidente a invité les déléguées à poursuivre des actions de visibilité en région et à inscrire à leur agenda la manifestation du 1<sup>er</sup> mai afin que *nos pas et nos cris soient unis pour la démocratie!* ■



## ACTIVITÉS DU 1<sup>er</sup> MAI 2007

C'est sous le thème *Nos pas, nos cris, unis pour la démocratie* que, le 1<sup>er</sup> mai prochain, se déroulera la Fête internationale des travailleuses et des travailleurs. Contrairement aux deux années passées, où le 1<sup>er</sup> mai était célébré par une marche nationale, la marche 2007 sera soulignée au niveau régional. Ainsi, les membres doivent être attentives aux différentes activités organisées dans leur région s'il y a lieu.

## MANIFESTATION À MONTRÉAL

Pour celles qui habitent la région de Montréal ou les environs, voici les détails de la manifestation qui aura lieu le mardi, 1<sup>er</sup> mai 2007.

Rassemblement : 18 h 30  
Parc des Compagnons-de-Saint-Laurent  
Angle des rues Mont-Royal et Cartier

Une petite fête suivra :  
Kola Note - Salle de spectacles  
5240, avenue du Parc  
Groupe invité : Genticorum

## PANDÉMIE D'INFLUENZA - SUIVI DU PLAN D'ACTION FIQ

Élaine Trottier, responsable politique du secteur Santé et Sécurité du travail, ainsi qu'Hélène Caron, conseillère du secteur, ont présenté à la délégation le suivi du plan d'action de la Fédération en ce qui a trait à une éventuelle pandémie d'influenza (aviaire). Madame Trottier a tout d'abord fait état de sa correspondance avec le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). Cette correspondance rendait compte des préoccupations manifestées par les déléguées, lors du conseil fédéral de novembre dernier, quant à l'équipement de protection personnelle réservé aux professionnelles en soins en cas de pandémie d'influenza ou d'écllosion du syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS).

Il est déplorable que, un an après la présentation du *Plan québécois de lutte à une pandémie d'influenza - Mission santé* du MSSS, il y ait toujours aussi peu d'information sur le déroulement des préparatifs et l'état actuel de la situation dans chacun des établissements de santé au Québec. Le MSSS a répondu par la négative à la demande de rencontre formulée par la Fédération. Il s'est contenté de référer à un coffre à outils destiné à informer et rassurer le personnel et au site Internet <www.pandemiequebec.gouv.qc.ca>.

Au cours des derniers mois, parallèlement à cette démarche, un questionnaire d'évaluation de la situation prévalant dans les établissements de santé a été distribué aux syndicats affiliés à la Fédération. Ainsi, cette dernière désirait savoir où en sont rendus les préparatifs et à quel équipement de protection personnelle auront droit les membres en cas de pandémie d'influenza. Hélène Caron a présenté aux déléguées les résultats de ce questionnaire qui, somme toute, sont assez inquiétants. Bien que la majorité des établissements possède un plan d'action pour lutter contre une pandémie d'influenza, les professionnelles en soins reçoivent peu d'information sur le sujet. Selon les réponses obtenues grâce aux 58 questionnaires reçus, lesquels couvrent la moitié des 57 000 membres de la Fédération, plus du tiers des répondantes ignorent le type de masques mis en réserve pour assurer leur protection. Un questionnaire sur deux révèle qu'aucune rencontre de sensibilisation et d'information n'a été tenue auprès du personnel à propos d'une éventuelle pandémie. Enfin, seulement la moitié des répondantes sont d'avis que les membres seront protégées adéquatement en pareil contexte.

Deux propositions ont été adoptées par la délégation. Ainsi, la Fédération a été mandatée pour demander au MSSS de s'assurer que chaque établissement soit prêt à affronter une éventuelle pandémie d'influenza ainsi que d'actualiser et de publiciser son coffre à outils afin que toutes les membres y aient accès.

# TOURNÉE DU SISP

## LA DÉFENSE DES SERVICES PUBLICS



De gauche à droite : Michèle Boisclair, 1<sup>re</sup> vice-présidente, Florence Thomas et Marc Thibault-Bellerose, conseillères au secteur Santé.

En décembre dernier, le Secrétariat intersyndical des services publics (SISP) lançait une plate-forme intitulée *Les services publics, le meilleur de nous-mêmes!* Celle-ci devenait le point de départ d'une tournée d'information et de consultation des membres des quatre organisations du SISP dans le contexte de la campagne électorale au Québec. Michèle Boisclair, responsable politique du secteur Santé, accompagnée des conseillères du secteur, Florence Thomas et Marc Thibault-Bellerose, a fait le point sur cette tournée.

Au départ, la tournée réunissant le SPGQ, le SFPQ, la FIQ et la CSQ devait avoir lieu du 30 janvier au 4 avril 2007. Le déclenchement hâtif des élections par le gouvernement libéral du Québec a amené une légère modification au calendrier de la tournée afin de s'assurer que chacune des régions ciblées puisse se faire entendre sur des enjeux régionaux et d'interpeller les différent-e-s candidat-e-s aux élections.

Ainsi, au moment du conseil fédéral, 8 des 12 villes prévues à la tournée avaient été visitées par les responsables politiques du SISP; il ne manquait que Rimouski, Gaspé, Québec et Montréal. Ces quatre villes ont reçu la visite des représentant-e-s du SISP dans la semaine suivante.

### UNE PARTICIPATION EXCEPTIONNELLE

Dans l'ensemble des villes visitées, la participation fut remarquable. Un constat général ressortait des différentes assemblées : les services publics sont frappés par une vague de déréglementation, de privatisation, de sous-traitance, d'érosion des budgets ainsi que de pénurie de personnel et de ressources. Ce constat s'applique autant aux réseaux de la santé et de l'éducation qu'à la fonction publique. La défense des services publics n'est plus seulement un luxe, c'est une nécessité!

### UN TÉMOIGNAGE INSPIRANT

Lors de cette présentation, les délégués ont pu entendre un témoignage confirmant le succès de la tournée du SISP. Ainsi, Jacques Poulin, président

du Syndicat des professionnelles en soins infirmiers et cardiorespiratoires du Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke et responsable régional de la Fédération pour l'assemblée du SISP en Estrie, est venu partager son expérience. « *J'ai eu la chance d'assister à la conférence de presse ainsi qu'à l'assemblée où Lina a performé d'une façon magistrale. La FIQ s'est démarquée par la qualité de ses interventions et j'étais vraiment fier de la Fédération* », a dit monsieur Poulin. Il a également souligné que l'adhésion de la Fédération au SISP était une excellente initiative et qu'elle y avait un rayonnement particulier. « *J'en fais pratiquement une motion de félicitations parce que je trouve que la FIQ a de la vision. On est vraiment des interlocuteurs de qualité au niveau du public* ». ■

## ENQUÊTE : LA PLACE DE LA RELIGION DANS L'ESPACE PUBLIC

En décembre dernier, la Fédération a été approchée afin de participer à une enquête portant sur la place de la religion dans l'espace public. Michèle Boisclair, responsable politique du secteur Santé, a fait part à l'assemblée de cette invitation de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse à laquelle la Fédération a répondu positivement.

Florence Thomas, conseillère du secteur, a expliqué que plusieurs organisations ont été interpellées puisqu'une augmentation du nombre de demandes liées aux accommodements raisonnables a été observée au Québec. L'enquête a donc pour but de vérifier ce qui se passe dans les différents milieux : éducation, fonction publique, santé, etc.

Des précisions ont aussi été apportées quant aux démarches qui seront entreprises. Ainsi, le mois de mars sera consacré à la préparation d'un questionnaire qui sera envoyé aux membres au printemps et compilé pendant la période estivale. Ledit questionnaire aura comme objectifs de vérifier les connaissances des membres en ce qui a trait aux accommodements raisonnables et de leur donner l'occasion de rapporter ce qui se passe dans leur établissement. ■



Le conférencier invité, Léo-Paul Lauzon de la Chaire d'études socioéconomiques de l'UQAM.

## FAIRE UNE LECTURE CRITIQUE DE L'ACTUALITÉ

Léo-Paul Lauzon, titulaire de la Chaire d'études socioéconomiques de l'UQAM, est venu expliquer aux déléguées sa façon de faire une lecture critique de l'actualité.

Sous le sceau de l'humour, monsieur Lauzon a sensibilisé la délégation au phénomène de la mondialisation; il a dénoncé la propagande, la désinformation et le fait que la croissance économique ne profite qu'aux mieux nantis de la société.

Dans un langage coloré et à un rythme enlevé, monsieur Lauzon a fait défiler sous les yeux des déléguées un nombre impressionnant d'articles de journaux appuyant ses propos. Ainsi, il a été démontré que les profits des entreprises n'ont jamais été aussi élevés, alors que le salaire des travailleuses et travailleurs ne cesse de diminuer.

Appuyée par des chiffres de Statistique Canada et de l'Institut de la

statistique du Québec, son allocution a laissé entrevoir que les fonds publics servent souvent à subventionner les entreprises affichant des profits records et que les détenteurs de capitaux profitent principalement des gains réalisés. L'argent est dans les poches d'une minorité.

Le Québec est petit, mais compétitif. De par son PIB, le Québec se trouve au 20<sup>e</sup> rang mondial. Monsieur Lauzon insiste : le Québec n'a jamais été aussi riche; il faut donc s'interroger sur le fait que le porte-feuille de l'État soit vide.

En citant le Forum économique mondial, monsieur Lauzon a indiqué que les pays d'Europe du Nord sont

les plus compétitifs alors qu'ils affichent un taux de syndicalisation de près de 90 % et que l'éducation est gratuite de la maternelle à l'université. Selon l'ONU, ces pays ont pourtant le meilleur système d'éducation au monde.

La population québécoise vit de plus en plus sous le joug des grandes multinationales qui deviennent gigantesques; l'inégalité de la richesse s'accroît.

En terminant avec son pot-pourri santé, monsieur Lauzon a assurément soulevé de nombreux questionnements, fait sourire plus d'une déléguée et inévitablement changé leur façon de lire l'actualité. ■

### UN FORUM SOCIAL QUÉBÉCOIS À MONTRÉAL

Depuis quelques années, la Fédération participe aux forums sociaux mondiaux, événements qu'elle juge enrichissants de par l'espace qu'ils offrent au débat démocratique d'idées, à l'approfondissement de la réflexion, à l'échange d'expériences et à l'articulation entre les divers mouvements et réseaux sociaux.

Il y a deux ans, des jeunes de l'Université du Québec ont amorcé une réflexion sur l'organisation d'un Forum social québécois. Depuis, cette idée a fait son chemin et la première édition aura lieu cette année. Le FSQ « propose aux individus et organisations un espace participatif et non partisan de réflexion, de convergence des revendications et des luttes sociales s'opposant au capitalisme néolibéral et à toute forme d'oppression, de promotion des pratiques alternatives et d'élaboration de la société québécoise de demain ».

La trésorière, Lise Martel, a informé les déléguées que la Fédération a choisi de participer aux assemblées qui se tiennent dans le cadre de ce Forum social québécois en plus d'y contribuer financièrement et d'y tenir un atelier. Le Forum se tiendra du 23 au 26 août 2007, dans les locaux de l'UQAM, à Montréal. Manifestations, conférences et ateliers se succéderont pendant ces quatre journées.

Huit thèmes y seront développés, dont Droits humains et lutte pour l'égalité, Services publics et programmes sociaux ainsi que Monde du travail, luttes syndicales et économie sociale et solidaire. La Fédération espère que ses syndicats affiliés seront au rendez-vous et qu'ils y inviteront leur relève.

## DU 8 MARS À LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE POUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Michèle Boisclair, responsable politique du secteur Condition féminine, accompagnée de Michelle Poirier, conseillère du secteur, a fait un bref retour sur les activités ayant entouré le 8 mars, Journée internationale de la femme. Madame Boisclair a souligné que ces activités suscitent de plus en plus d'intérêt, qu'il s'agisse de dîners, de soupers, de jeux-questionnaires ou autres. Elle a aussi profité de l'occasion pour féliciter les équipes locales qui ont pris le temps de célébrer cette journée toute spéciale, malgré les négociations qui prennent beaucoup de leurs énergies.

Madame Boisclair a aussi abordé la question de la *Politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes* qui a été rendue publique le dimanche, 17 décembre 2006, par la ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine du gouvernement du Québec. Après avoir fait un bref historique des événements importants ayant mené à cette politique, madame Boisclair a spécifié que le plan d'action qui y est rattaché dispose d'un budget de 24 M\$ sur trois ans.

Le mouvement des femmes a salué le dépôt de cette politique et a exprimé

sa satisfaction quant au maintien des structures gouvernementales existantes et au choix des orientations retenues. Malgré tout, l'Intersyndicale des femmes, dont fait partie la Fédération, émet certaines critiques et inquiétudes :

- L'absence d'éléments d'analyse du contexte mondial;
- Le fait que le gouvernement laisse croire que les acquis relèvent de son initiative alors qu'ils sont l'aboutissement de longues luttes des mouvements sociaux, des groupes de femmes et des organisations syndicales;

- Les oublis significatifs tels que les inégalités entre les secteurs syndiqués et ceux qui ne le sont pas;
- Les actions visant à mettre en œuvre les orientations de la politique manquent parfois d'envergure et souvent de précision quant aux ressources qui leur seront accordées;
- L'absence de reconnaissance de l'analyse et du mouvement féministes.

Madame Boisclair a terminé en précisant qu'il faut continuer de revendiquer puisque la lutte pour l'égalité de fait est loin d'être terminée! ■

# AJUSTEMENTS À LA COTISATION FÉDÉRALE



Lise Martel, trésorière de la Fédération.

Lise Martel, trésorière, a rappelé qu'il est de la responsabilité des déléguées au congrès d'établir les sources de revenus de la Fédération et de s'assurer de leur utilisation efficiente. Ainsi, elles ont adopté des amendements aux *Statuts et règlements* qui, pour l'essentiel, visent la cotisation syndicale.

Les fusions d'établissements et les nombreux changements apportés aux règles de syndicalisation, dont celui de regrouper les syndiqué-e-s du secteur de la santé au sein de quatre catégories d'emploi, ont amené dans les rangs de la Fédération plus de 11 000 professionnelles en soins. Cette nouvelle réalité a entraîné des impacts considérables.

Après échanges et débats, les déléguées ont adopté des ajustements à la cotisation fédérale qui maintiennent l'équilibre financier acquis au cours des années antérieures ainsi que la quantité et la qualité des services dispensés par l'ensemble du personnel. Les ajustements visent également à assurer la continuité des différents engagements budgétaires (négociation locale, médiation-arbitrage, siège social, plan directeur informatique, etc.) Tous ces engagements demeurent des enjeux pour l'avenir.

## UN AJUSTEMENT NÉCESSAIRE

Les syndiqué-e-s de la catégorie du personnel en soins infirmiers et cardiorespiratoires reçoivent une rémunération de base comportant des différences significatives selon leur titre d'emploi.

Les membres du Comité exécutif ont travaillé avec l'objectif de proposer des correctifs permettant le maintien des revenus et une certaine équité entre les différentes professionnelles membres de la Fédération. Ainsi, pour déterminer la cotisation fédérale, le Comité exécutif a mis en débat une recommandation visant le regroupement des membres en trois catégories d'emploi : infirmières, infirmières auxiliaires et inhalothérapeutes.

Le Conseil fédéral a adopté que la cotisation soit fixée à 1,24 % du 6<sup>e</sup> échelon de chacune de ces caté-

gories, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2007; ce taux s'appliquant au salaire incluant l'équité et l'ajustement du 1<sup>er</sup> avril 2007.

## LA RÉTROACTIVITÉ : UN APPORT NON RÉCURRENT

Après plusieurs années de revendications et une détermination que seules les femmes peuvent avoir, leur travail est enfin considéré à sa juste valeur avec le règlement de l'équité. Pour la Fédération, il en découle indéniablement la nécessité de se positionner sur un apport budgétaire non récurrent, mais d'une grande importance.

Déjà, en juin 2006, lors du conseil fédéral spécial, les membres du Comité exécutif ont abordé avec la délégation la question de l'ajustement de la cotisation fédérale à la suite de l'équité. Au moment de la tenue de ce conseil fédéral, la Commission de l'équité salariale n'avait pas encore rendu sa décision sur la demande du gouvernement d'augmenter la période d'étalement des redressements salariaux.

Toutefois, cette décision a un réel impact sur le montant de la rétroactivité puisque la Commission a ordonné que l'étalement se fasse en sept redressements et non huit comme le demandait le gouvernement. C'est ainsi qu'au moment du versement de la rétroactivité, les montants seront plus élevés puisque calculés sur une plus courte période.

Par ailleurs, il est important de rappeler que les déléguées ont aussi adopté qu'aucun prélèvement ne soit fait sur l'ajustement de la cotisation fédérale pour les années 2001, 2002 et 2003.

De plus, une problématique particulière a été portée à l'attention du Comité exécutif. En effet, un nombre

important de membres, soit les infirmières cliniciennes (bachelières) et les perfusionnistes, ne recevra pas de versements de rétroactivité salariale. Les cliniciennes parce que redressées au 1<sup>er</sup> avril 2000 et les perfusionnistes parce qu'identifiées, par le Comité équité, comme une catégorie mixte donc non visée par le programme d'équité. Dans ce contexte, la cotisation fédérale s'appliquant sur le nombre moyen de membres cotisantes, établie pour chaque syndicat, entraînerait une facturation appliquée à des membres qui ne recevront aucune rétroactivité.

La présentation des différentes données et les échanges sur celles-ci ont permis aux déléguées de constater qu'en maintenant le versement à la Fédération de la cotisation fédérale sur les réajustements salariaux, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004, il serait à la fois possible d'exclure les infirmières cliniciennes qui ne reçoivent aucune rétroactivité et les perfusionnistes du nombre de membres qu'il faudrait cotiser.

En conclusion, la trésorière a souligné que l'ajustement de la cotisation fédérale tient compte du nouveau visage de la Fédération et s'inscrit dans un processus d'adaptation à l'environnement dans lequel elle évolue.

## FONDS DE DÉFENSE SYNDICALE

Il est à noter que les déléguées ont voté en faveur d'un ajout aux *Règlements du Fonds de défense syndicale*. Ainsi, le FDS pourra dorénavant servir, en plus de ses autres buts, à aider financièrement des représentantes syndicales qui tentent de faire respecter leurs droits syndicaux. ■

## NÉGOCIATION NATIONALE : DE NOUVELLES MODALITÉS

Lors du conseil fédéral spécial Négociation, Sylvie Savard, responsable politique du secteur Négociation, accompagnée de Julie Bouchard, conseillère du secteur, a fait le point sur le contenu des différents échanges intervenus avec le Comité patronal de négociation du secteur de la santé et des services sociaux (CPNSSS) et le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). Lors des discussions, les parties nationales ont convenu de certaines modalités dans les dossiers suivants :

### ANCIENNETÉ LORS DU CONGÉ À TRAITEMENT DIFFÉRÉ

À compter du 29 novembre 2006, la salariée accumulera son ancienneté lors du congé à traitement différé. Par contre, les salariées qui ont adhéré à un régime de congé à traitement différé au 14 mai 2006 et qui ont pris leur congé entre cette date et le 29 novembre 2006 ne se verront pas reconnaître d'ancienneté pour cette période.

### RECONNAISSANCE DES ANNÉES DE SERVICE AUX FINS DE DÉTERMINATION DU QUANTUM DE CONGÉ ANNUEL

La salariée embauchée à partir du 14 mai 2006, qui n'a pas

quitté le réseau de la santé et des services sociaux depuis plus d'un an, se voit reconnaître toutes les années de service accumulées dans le réseau aux fins de déterminer son quantum de congé annuel.

### CONTRIBUTION DE L'EMPLOYEUR AU RÉGIME DE BASE D'ASSURANCE MÉDICAMENTS

La contribution de l'employeur au régime de base d'assurance médicaments, **pour les salariées gagnant moins de 40 000 \$ au maximum de leur échelle**, sera augmentée de la façon suivante :

	2007-04-15 au 2008-03-31		2008-04-01 au 2009-03-31		À compter du 2009-04-01	
	7 jours	14 jours	7 jours	14 jours	7 jours	14 jours
Dans le cas d'une salariée participante assurée pour elle-même et ses personnes à charge	3,01 \$	6,03 \$	3,32 \$	6,65 \$	3,48 \$	6,97 \$
Dans le cas d'une salariée participante assurée seule	1,21 \$	2,41 \$	1,33 \$	2,67 \$	1,39 \$	2,78 \$



De gauche à droite : Sophie Fontaine-Bégin, conseillère au dossier Équité, Sylvie Savard, 4<sup>e</sup> vice-présidente, Julie Bouchard et Francine Roberge, conseillères au secteur Négociation.

### INFIRMIÈRES EN DISPENSAIRE

À la suite de la conclusion du dossier d'équité salariale, une nouvelle échelle salariale visant les infirmières en dispensaire a été créée. Les discussions relatives au titre d'emploi et à la définition d'avant-poste et dispensaire se sont donc poursuivies et une entente est finalement intervenue. Ces modifications seront introduites au décret tenant lieu de convention collective et à la nomenclature des titres d'emploi. La nouvelle définition d'avant-poste et dispensaire est la suivante :

*Un avant-poste ou un dispensaire est un point de service où la salariée, en plus de ses fonctions d'infirmière, fait des évaluations des usagers-ères qui permettent au médecin d'effectuer à distance un diagnostic et de déterminer les interventions appropriées. Elle est de plus appelée à accomplir des activités et des interventions qui sont généralement réservées aux médecins dans d'autres milieux de travail.*

L'échelle salariale d'infirmière en dispensaire exclut le supplément prévu au décret tenant lieu de convention collective. Ainsi, toutes les infirmières en dispensaire et les infirmières cliniciennes œuvrant en avant-poste et dispensaire reçoivent le supplément en plus de leur salaire.

### CROIX-ROUGE

La Croix-Rouge et le MSSS mettent actuellement en place un partenariat visant la création d'une équipe de 150 professionnel-le-s de la santé formé-e-s et prêt-e-s à intervenir lors de missions humanitaires à l'échelle planétaire.

Pour faciliter la mise en place de cette équipe, la Fédération a été approchée pour négocier des conditions de

congé sans solde permettant aux infirmières et aux inhalothérapeutes de quitter temporairement leur emploi, dans les meilleures conditions possible. Une fois les conditions générales du congé sans solde déterminées, ces congés devront être négociés au niveau local. Les discussions se poursuivent afin de mieux évaluer les impacts possibles pour les salariées, notamment en regard des assurances.

### PROJETS PILOTES

Lors de la rencontre tenue le 12 mars, au MSSS, la Fédération a eu la confirmation que des budgets sont disponibles pour la mise en place de projets pilotes en aménagement du temps de travail. Toutefois, il importe que le syndicat et l'employeur en fassent la demande commune pour que leur candidature soit examinée. La Fédération sera une intervenante majeure dans le choix et la mise en œuvre de ces projets pilotes.

### PERFUSIONNISTES

Le MSSS et le Conseil du trésor sont actuellement en discussion sur ce dossier. La formation exigée est au centre des pourparlers puisqu'elle permet de déterminer l'échelle salariale qui sera applicable.

### ARRANGEMENT LOCAL

Une demande a été faite à la Fédération, par le CPNSSS, d'ajouter un nouvel arrangement local à l'article 19.02 du décret tenant lieu de convention collective permettant aux parties de renoncer localement à l'intervalle de 16 heures entre les quarts de travail. Pour l'instant, la Fédération a refusé d'envisager cette modification compte tenu de la volonté des membres de s'y opposer et de l'état actuel des négociations locales. ■

## CALCUL DU MONTANT DE RÉTROACTIVITÉ : CE QU'IL FAUT SAVOIR

Le conseil fédéral spécial Négociation a été l'occasion de clore le dossier de l'équité. Sylvie Savard, la responsable politique, ainsi que les conseillères au dossier Équité, Sophie Fontaine et Francine Roberge, ont présenté aux déléguées un sommaire des éléments nécessaires pour déterminer la valeur de la rétroactivité à laquelle la salariée a droit et pour procéder au calcul.

### DIRECTIVES DU CONSEIL DU TRÉSOR :

1. Il est recommandé aux salariées ayant quitté leur emploi (retraite ou démission) de communiquer par écrit avec tous leurs anciens employeurs afin de confirmer leurs coordonnées. Les syndicats recevront la liste de toutes les salariées ayant quitté un ou des emplois depuis 2001. <[www.tresor.gouv.qc.ca/fr/ress\\_humaine/conditions/equite/demarches.asp](http://www.tresor.gouv.qc.ca/fr/ress_humaine/conditions/equite/demarches.asp)>
2. Il sera possible de bénéficier d'une réduction de la retenue à la source sur le paiement de rétroactivité, à condition de verser les sommes dans un REER, et ce, même si la salariée a déjà reçu son paiement. <[www.tresor.gouv.qc.ca/fr/ress\\_humaine/conditions/equite/reer.asp](http://www.tresor.gouv.qc.ca/fr/ress_humaine/conditions/equite/reer.asp)>

Ces éléments sont :

- Date d'embauche;
- Échelle salariale (taux horaire) correspondant au titre d'emploi avant l'application de la Loi sur l'équité salariale. Cette échelle doit couvrir la période du 20 novembre 2001 au 18 février 2007;
- Échelle salariale (taux horaire) correspondant au titre d'emploi après l'application de la Loi sur l'équité salariale. Cette échelle doit couvrir la période du 20 novembre 2001 au 18 février 2007;
- Le différentiel entre l'échelle salariale avant et après l'application de la Loi sur l'équité salariale;
- Le nombre de jours travaillés au cours des périodes correspondant aux échéanciers de versement des correctifs d'équité salariale ou à ceux des augmentations de salaires négociés;
- De plus, pour un calcul plus précis du montant qui sera versé à titre de rétro, il est utile d'avoir en main chacun des talons de paie depuis le 21 novembre 2001 (ou après, si la date d'embauche est postérieure au 21 novembre 2001).

### PROGRESSION DANS L'ÉCHELLE SALARIALE

Des clarifications quant à la progression des infirmières de formation collégiale et des infirmières cliniciennes dans leur propre échelle salariale ont aussi été apportées. Voici les principaux constats :

- Les redressements obtenus par les infirmières, à la suite de l'exercice de l'équité salariale, ont modifié les écarts salariaux entre les deux groupes;
- Après 18 mois d'expérience, le salaire de l'infirmière clinicienne est plus élevé;
- Après 24 mois d'expérience, le salaire est identique pour les deux titres d'emploi;
- Après 30 mois d'expérience, le taux horaire de l'infirmière clinicienne est plus élevé de 0,79 \$;
- Après 36 mois d'expérience, le taux horaire de l'infirmière clinicienne est plus élevé de 2,10 \$;
- Après 48 mois d'expérience, le taux horaire de l'infirmière clinicienne est plus élevé de 2,12 \$. ■

La section Équité du site Internet de la Fédération propose diverses illustrations de cas de rétroactivité et la comparaison de la progression dans l'échelle salariale : <[www.fiqsante.qc.ca](http://www.fiqsante.qc.ca)>.

## ET LA NÉGOCIATION LOCALE...



Sylvie Savard, 4<sup>e</sup> vice-présidente de la Fédération.

Après avoir fait le point dans le dossier de la négociation nationale, Sylvie Savard, responsable politique, accompagnée des conseillères à la négociation locale, Chantal Pagé, Linda Perron et Richard Laforest, a présenté à la délégation un suivi du plan d'action adopté au conseil fédéral de décembre dernier.

### DEUX RENCONTRES AVEC LE MSSS

Lors de la rencontre du 16 janvier, deux objectifs étaient poursuivis :

- Faire part au ministère de l'état critique de la situation des négociations locales;
- Aviser le ministère de l'adoption du plan d'action de la Fédération, en insistant sur le recours à la médiation-arbitrage.

De son côté, le ministère ne faisait pas une évaluation aussi sombre de la situation. Dans les établissements où les 24 mois de négociation arrivaient à échéance, il a confirmé que les employeurs devaient demander la médiation-arbitrage dans les 10 jours suivant la fin de cette période de 24 mois. Un avis écrit a d'ailleurs été envoyé aux employeurs visés.

Pour sa part, la rencontre du 19 février a eu lieu à la suite d'une demande de la Fédération. Il était impératif de discuter des difficultés liées au manque de disponibilité, à très court terme, des médiateurs-arbitres et des conséquences sur les délais prévus à la loi.

Le MSSS entrevoit trois solutions à court terme pour pallier au peu de disponibilité des médiateurs-arbitres :

- Avoir recours le moins possible à la médiation-arbitrage;
- Choisir des médiateurs hors de la liste;
- Raccourcir à l'extrême le temps de médiation.

Pour la Fédération, aucune de ces solutions ne règle le problème de fond, soit le non respect des délais et le manque de disponibilité immédiate des média-

teurs. Les représentants du MSSS ont pris l'engagement d'intervenir auprès du ministère du Travail et de clarifier la situation. À ce jour, la Fédération n'a reçu qu'une réponse partielle concernant cette question, soit l'ajout d'un certain nombre de noms à la liste de médiateurs-arbitres.

### UN DIAGNOSTIC ORGANISATIONNEL

Une analyse systématique de toutes les négociations locales en cours a été faite dans le but d'avoir un portrait global le plus exact possible et de planifier efficacement la poursuite des négociations ainsi que le recours, si nécessaire, à la médiation-arbitrage.

La responsable politique a précisé que, là où des ententes ont été conclues, les comités de négociation, même si cela a parfois été difficile, ont pour la plupart réussi à :



## LA FÉDÉRATION SUR LA PLACE PUBLIQUE

Sur des airs connus, les chansons démontraient le mécontentement causé par un gouvernement qui s'entête à nier la réalité vécue dans le réseau de la santé tout comme il le fait pour les droits syndicaux.



Les déléguées ont dénoncé la mauvaise foi des employeurs, dans le cadre de la négociation locale.

La délégation s'est dirigée vers le Parlement de Québec où la présidente, Lina Bonamie, a prononcé un discours enflammé.

Sur l'air de « Agadou dou dou »  
*Libéraux, raux, raux*  
*Un pouvoir incompetent*  
*Libéraux, raux, raux*  
*Au pouvoir pour pas longtemps.*



*Des coupures, des mensonges*  
*À la FIQ, on est tannées*  
*Des bâillons, des décrets*  
*On s'en souviendra longtemps.*

*À l'Assemblée nationale*  
*On s'en fait passer pas mal*  
*Des lois antisyndicales*  
*On peut pas dire qu'c'est génial.*



*Pour négocier au local*  
*D'la volonté faut montrer*  
*Pas juste de la syndicale*  
*Mais aussi d'la patronale.*

### ET LA NÉGOCIATION LOCALE... - SUITE

- Maintenir le quart de travail comme constituante du poste;
- Préserver la structure de postes existante;
- Maintenir la période de prise du congé annuel et, dans certains cas, à la réduire;
- Préserver en grande partie le statu quo.
- Déplacer les ressources comme bon leur semble;
- Retirer la stabilité des quarts de travail sur les postes;
- Pouvoir afficher des postes à temps partiel même si les besoins sont à temps complet;
- Allonger la période de prise du congé annuel ou limiter le nombre de semaines pouvant être prises en été;
- Refuser systématiquement tout congé sans solde même lorsque possible;
- Exclure les ressources humaines des processus d'évaluation des besoins en formation, d'implantation de programmes de développement des ressources humaines et d'utilisation des budgets prévus à l'échelle nationale;
- Refuser d'enchâsser dans la convention collective le mécanisme de traitement des plaintes en cas de violence.

### LES PLANS D'ACTION LOCAUX

Là où le syndicat local a initié la médiation-arbitrage, des plans d'action locaux ont été adoptés puisque celle-ci s'inscrit comme une action possible pour dénouer l'impasse à la table. Différentes actions locales ont déjà été faites par certains syndicats : port de macaron, bracelet, t-shirt, nez de clown, etc. Les membres ont évalué, en assemblée générale locale, qu'il était opportun d'agir et de mandater le comité Négociation pour demander la médiation-arbitrage au moment jugé opportun. De plus, dans certains cas, des interventions politiques ont permis de relancer la négociation et, dans d'autres, de dénouer le litige.

À ce jour, peu de syndicats se sont dotés d'un plan d'action; pourtant, comme le mentionnaient certaines déléguées, une négociation est d'abord et avant tout un rapport de force. Autant il est important d'appuyer le comité fédéral de négociation lors de la négociation nationale, autant il est essentiel que localement les membres du comité local de négociation se sentent appuyées par des actions, si petites soient-elles! D'où l'importance de voter un plan d'action local et de passer à l'action si nécessaire.

### DES PROPOS IRRÉALISTES, VOIRE MENSONGERS

Lors de la dernière campagne électorale, les chefs des partis ont multiplié les propos mensongers, erronés et irréalistes en ce qui a trait à la santé. Toutefois, ils-elles ne sont pas les seul-e-s à raconter des inepties. Ainsi, Lise Denis, directrice générale de l'AQESSS, a affirmé au journal *Le Soleil*, le 3 mars dernier, que localement « on adapte les horaires de travail, on ouvre de nouveaux postes, on réorganise le travail ou encore on profite des négociations locales pour trouver avec les employés les façons de mieux adapter le milieu aux besoins du personnel ».

Dans la réalité des négociations locales, les offres patronales sont davantage des demandes patronales et vont complètement à l'encontre de ce discours politique. Les gestionnaires du réseau désirent plutôt sabrer les conditions de travail et retirer une bonne partie du statu quo, notamment :

Les gestionnaires du réseau semblent oublier les conclusions et les objectifs du Forum sur la planification de la main-d'œuvre infirmière. La tendance est à la détérioration des conditions de travail normatives, ce qui va à l'encontre de toute logique dans un contexte où la pénurie de main-d'œuvre est loin de se résorber. La seule façon d'agir sur cette pénurie n'est-elle pas de donner aux professionnelles en soins infirmiers et cardiorespiratoires des conditions de travail qui vont non seulement les attirer, mais aussi les retenir dans le réseau de la santé et des services sociaux.

### UNE ACTION NATIONALE NÉCESSAIRE

En tant qu'organisation représentant 57 000 professionnelles en soins, la Fédération n'a pu laisser passer l'occasion qu'offrait la campagne électorale et le jour du débat des chefs pour se faire entendre. Témoin privilégiée et souvent victime des décisions prises par le gouvernement, la FIQ se doit de dénoncer les abus de toutes sortes et les vérités tronquées. L'attitude des employeurs lors du processus de négociation locale en cours est irresponsable et risque fort d'hypothéquer l'avenir du réseau de la santé à court, moyen et long terme.

Devant cet état de fait et dans le cadre du plan d'action national, le Comité exécutif a invité les déléguées à se rendre sur la colline Parlementaire pour clamer, haut et fort, aux chefs des différentes formations politiques que leurs déclarations sonnent faux et que la situation dans les milieux de travail n'a plus de sens. Sylvie Savard a aussi indiqué que des actions de visibilité devraient se poursuivre en région. ■